

# Professionnels de santé



© 2016 Les Echos Publishing

Les jurys de citoyens et de professionnels de santé, prévus dans le cadre de la concertation citoyenne sur la vaccination, vont démarrer leurs réunions. Leur objectif : faire des recommandations pour améliorer la politique vaccinale en France.

Annoncée début janvier par la ministre de la Santé, une « grande concertation citoyenne » a été proposée pour tenter de rétablir la confiance écornée des patients et des professionnels dans la vaccination. Pour cela, deux jurys, l'un composé de citoyens, l'autre de professionnels de santé, mis en place par le comité d'orientation de concertation sur la vaccination, vont travailler séparément, questionner les acteurs de leur choix, débattre et remettre un avis au comité d'orientation. Cet avis contiendra des recommandations visant à améliorer la politique vaccinale en France. Les professionnels de santé devront notamment indiquer les évolutions souhaitables dans leur rôle d'acteurs du système de santé.

Concrètement, les jurys échangeront avec des experts aux points de vue différenciés début juillet. En septembre, ils pourront demander des auditions complémentaires. Les avis des jurys seront ensuite présentés à l'automne 2016 à l'occasion d'une journée publique. Et à partir des propositions formulées par les jurys et des participations que pourront faire les internautes sur un site dédié qui ouvrira à l'automne 2016, le comité d'orientation remettra son rapport final à la ministre

des Affaires sociales et de la Santé à la fin de l'année 2016.

© 2016 Les Echos Publishing